

Réunion : **Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie**
PROCÈS-VERBAL - ADOPTÉ

Date : **03/09/2024**

Heure : **18 h 30**

Présents / présentes :

D. Guitard, maire
J.-G. Grant, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
O. Dilhac, conseiller
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
J. Olivier, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère
A. Noël, conseillère

P. Fongemie, directeur général
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjoint
M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives
M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Doucet, trésorier
R. Peñarroya, analyste technique senior
V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement
R. Clavet, chef de police

Absents / Absentes :

M. Larivière, conseillère

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

4.1. Convention collective - Police Municipale B.N.P.P.

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

ATTENDU QUE la Convention collective de la Police Municipale B.N.P.P. locale 1386 est arrivée à terme le 31 décembre 2023; et

ATTENDU QUE les deux parties ont conclu une entente visant la période entre le 1 janvier 2024 et le 31 décembre 2026.

IL EST DONC RÉOLUTION QUE le conseil municipal approuve la Convention collective de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, section locale 1386 et que le maire et la greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

Vote :

Motion adoptée

4.2. Application au programme de financement auprès de l'organisme de logement SCHL

Proposé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé par : **A. Noël, conseillère**

Attendu que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada, et

Attendu que la SCHL a lancé le programme de financement « Fonds pour accélérer la construction de logements », et

Attendu que la municipalité de Belle-Baie désire faire une demande sous le volet « Grandes villes et collectivités urbaines », 10 000 habitants et plus.

Il est donc résolu que les membres du conseil acceptent le plan d'action du Fonds pour accélérer la construction de logements, comme présenté, afin de soumettre une demande de la part de la municipalité de Belle-Baie.

Vote :

Motion adoptée

4.3. Programme d'incitatif ponctuel - Allocation 2024

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

Attendu que la situation du logement est présentement difficile avec un manque d'inventaire et une forte demande locative ; et

Attendu que les municipalités des alentours ont adopté des politiques d'incitatifs plus généreuses que celle de Belle-Baie présentement ; et

Attendu que la Ville de Belle-Baie désire favoriser la création de logements dans la ville afin de palier à cette demande et supporter ses résidents nécessitant du logement.

Il est résolu que la Ville de Belle-Baie accorde un incitatif unique de 6000 \$ par porte moins les frais d'infrastructures encourus par la ville pour les unités de multi-logements (2 portes et plus) construites et terminées durant l'année 2024 seulement.

Il est également résolu que cet incitatif ne soit pas combinable avec l'incitatif actuel intitulé : Incitatif à la construction de nouvelles résidences de la politique P2023-03 et que seul l'incitatif fournissant le plus grand montant soit éligible.

Vote :

Motion adoptée

5. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 18 h 48.

X

Daniel Guitard
Maire

X

Wanda St-Laurent
Greffière municipale